



**SED3S**

HABITAT COOPÉRATIF  
STRASBOURGEOIS

Circulaire n°17.001 du 20/11/2017

Destinataires : à l'attention des locataires

## **RAPPEL DES MOYENS DE PAIEMENT**

Madame, Monsieur, Cher locataire,

Nous vous rappelons les différents moyens de règlement applicables à compter du 20 novembre 2017 :

**1. VOUS POUVEZ REGLER PAR PRELEVEMENT**

Merci de contacter le service locatif au 03 90 20 44 56.

**2. VOUS POUVEZ REGLER PAR CARTE BANCAIRE**

Merci de vous connecter sur le site internet [www.sedeshabitat.fr](http://www.sedeshabitat.fr)

**3. VOUS POUVEZ REGLER PAR CHEQUE BANCAIRE**

Votre chèque est à envoyer, obligatoirement accompagné de votre coupon de paiement figurant sur votre dernier avis d'échéance, à l'adresse suivante :

CMTO  
87082 LIMOGES CEDEX 9

**Aucun chèque ne pourra être accepté par les membres du personnel.**

**4. VOUS POUVEZ REGLER EN ESPECES**

Vos espèces sont à déposer à un guichet de LA BANQUE POSTALE sur présentation de votre coupon de paiement figurant sur votre dernier avis d'échéance.

Cordialement,

La Direction générale